

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 25 juillet 2023

Membres
En exercice : 13
Présents : 9
Votants: 10
Pour: 10
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
18 juillet 2023
Date d'affichage:
18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés : Jean-Yves LAROCLETTE, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Agnès FERNANDEZ

Objet: BUDGET PRINCIPAL 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - DE_2023_31

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2031 - 81	Frais d'études	-3000.00	
21578 - 88	Autre matériel technique	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 / 07 / 2023
et publié ou notifié
le 27 / 07 / 2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

